

ASSURANCE CROISIERE

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE

ANNULATION DE VOYAGE

- Maladie, accident ou décès

- 50 000 € / personne et 200 000 € / événement
- Franchise de 50 € / personne

- Annulation en toutes causes justifiées
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination
- Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne
- Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne

- Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 100 € / personne

AVION / TRAIN MANQUE A L'ALLER

- Nouveau titre de transport « aller » à hauteur de 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne)

RETARD AERIEN > 4 heures

- 10 % du montant du voyage (250 € maximum)

APPAREILLAGE MANQUE **EXCLUSIF**

- Frais d'acheminement vers la prochaine escale OU
- Retour anticipé

- 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne)
- Billet retour + taxi

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Vol, destruction totale ou partielle, perte
 - ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises
- Frais de reconstitution des documents d'identité
- Retard de livraison des bagages > 12 heures

- 3 000 € / personne et 10 000 € / événement
- 50 € / valise
- 150 € / personne
- Indemnité forfaitaire de 400 € / personne

ANNULATION D'EXCURSION **EXCLUSIF**

- Suite à maladie, accident ou vol des pièces d'identité nécessaires au débarquement

- 250 € / excursion et 1 000 € / croisière / personne

MODIFICATION D'ITINERAIRE PAR LA COMPAGNIE DE CROISIERES **EXCLUSIF**

- Indemnité compensatoire

- 150 € / personne et 750 € / dossier

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

- Suite à un retour anticipé
- Suite à un rapatriement médical

- Prorata temporis
- Valeur du voyage initial

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER

- ↳ Franchise

- 1 000 000 € maximum / événement
- 75 € / sinistre

RETOUR IMPOSSIBLE

- ↳ Franchise

- 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits)
- 1 nuit

ARRIVEE TARDIVE DU BATEAU **EXCLUSIF**

- Nouveau titre de transport « retour » à hauteur de 50 % du prix du voyage (maximum 1 500 € / personne)

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Transport / Rapatriement
- Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants
- Présence hospitalisation
- Prolongation de séjour
- Frais médicaux à l'étranger
- Urgences dentaires
 - ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires
- Rapatriement du corps
- Frais funéraires

- Frais réels
- Billet retour + taxi
- Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours)
- 80 € / jour (maximum 10 jours)
- 150 000 € / personne
- 160 € / personne
- 30 € / personne / événement
- Frais réels
- 2 500 € / personne

RETOUR ANTIcipe

- En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel
- En cas d'attentat survenant à destination
- En cas de sinistre au domicile

- Billet retour + taxi
- Billet retour + taxi
- Billet retour + taxi

ASSISTANCE VOYAGE

- Avance de la caution pénale
- Prise en charge des honoraires d'avocat
- Frais de recherche et de secours en mer et en montagne
- Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers
- Envoi de médicaments

- 15 000 € / personne
- 3 000 € / personne
- 7 500 € / personne
- 1 500 € / personne
- Frais d'envoi

Infos +

Durée maximum du séjour	180 jours
Nombre d'assurés par contrat	9 personnes maximum
Territorialité	monde entier (sauf stipulation contraire)